

FEVRIER 2008

Premiers Agréments Techniques Européens (ATE) pour des produits minces réfléchissants : le FILMM réagit.

Caroline Lestournelle, en qualité de Secrétaire Générale du FILMM (Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées), que pensez-vous de la délivrance des deux premiers Agréments Techniques Européens* (ATE) pour les produits minces réfléchissants (PMR) par l'EOTA?

Nous les attendions depuis longtemps! Ces ATE clarifient enfin le débat. Les professionnels du bâtiment attendaient un signe de l'Europe sur la performance des PMR pour « sortir » de la situation française. Les organismes membres de l'EOTA ont collégialement évalué ces produits et ont donné les performances qu'on peut en attendre.

Qui est membre de l'EOTA?

L'EOTA (European Organisation for Technical Approvals) regroupe tous les organismes d'agrément des 27 pays européens parmi lesquels BM Trada (Angleterre) et VTT (Finlande), DIBt (Allemagne) et le CSTB (pour la France) pour ne citer que les plus connus.

Quelles sont les valeurs obtenues par ces produits minces ?

Un des produits d'une épaisseur de 30 mm a une Résistance thermique intrinsèque de 0,85 m².K/W. Celui de 7 mm obtient une Résistance thermique de 0,20 m².K/W. Associés à deux lames d'air non ventilées de 20 mm chacune, ces PMR permettent d'obtenir des Résistances thermiques respectivement de 1,75 et de 1,1 m².K/W.

Ces valeurs, désormais européennes, avaient déjà été démontrées par des organismes et des laboratoires français. Elles sont conformes aux valeurs théoriques prévues par les lois de la Physique.

Elles sont surtout une réponse aux méthodes d'évaluation « maison » utilisées par d'autres industriels pour communiquer sur les performances de leurs produits.



Quelles sont les conséquences concrètes de la délivrance de ces ATE ?

Une des premières conséquences est de montrer tout simplement que ce qui a été fait en France est confirmé par l'Europe.

Les organismes scientifiques français qui ont fait leur travail d'étude et d'évaluation malgré les dénigrements dont ils ont fait l'objet, doivent apprécier.

Compte tenu de leurs performances, les produits minces réfléchissants ne sont réellement reconnus par l'Europe que comme des compléments d'isolation, et non des isolants à part entière.

Nous saluons à cette occasion les industriels qui acceptent de se faire évaluer selon les règles consensuelles en France et en Europe et qui jouent le jeu d'une concurrence non faussée.

Le premier bénéficiaire reste le consommateur qui peut ainsi choisir entre des solutions différentes à un moment où les économies d'énergie sont au cœur des préoccupations de chacun.

Quelle est l'incidence de ces résultats pour les industriels des laines minérales manufacturées ?

Nous espérons que cela va ramener un peu de sérénité sur le marché en permettant au consommateur d'exercer son choix en étant parfaitement informé.

Nous souhaitons aussi et surtout que cela donne la légitimité qui leur est due, aux industriels qui respectent les règles du jeu car il faut avoir du courage pour annoncer des valeurs moins extraordinaires que d'autres produits de même nature.

* ETA 08/0051 et ETA 08/0052 (disponibles sur les sites Internet du CSTB et de l'EOTA et en pièces jointes).

CONTACTS PRESSE:

FILMM Caroline Lestournelle Tél. 01 49 70 89 60

Email: lainesminerales@wanadoo.fr

AGENCE DM&A Danièle Meunier Tél. 01 30 70 68 89

Email: agencedma@wanadoo.fr